L'Union Lyrique. — On nous communique l'avis suivant :

« La commission administrative de l'*Union Lyrique*, dans son assemblée du mois de juin, a nommé, comme directeur de la Société M. François Mansart, membre de la *Grande Harmonie*, en remplacement de M. Désiré Rivelois, démissionnaire.

« Elle a, en outre, décidé que la Société prendrait part au festival d'*Hénin-Liétard (Pas-de-Calais,)* le 24 juillet.

« Elle invite tous les sociétaires à se rendre au siège de la société, le samedi 18 courant, à 9 heures du soir pour la répétition générale qui doit avoir lieu à ce sujet.

« Les anciens sociétaires et les jeunes gens qui voudraient y participer voudront bien également s'y rendre pour étudier les chœurs qui devront y être exécutés. »

Deux fraudeurs, les frères B..., qui habitent la rue Archimède, ont maltraité lundi soir, de la pire façon, un ouvrier, Jules D... Une discussion était survenue, et, sans motif sérieux, les frères B... renversèrent l'ouvrier qu'ils rouèrent de coups.

D... a été soigné par le docteur Bernard, il a été admis à l'hôpital. Son état, aussi satisfaisant que possible, ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes.

Les frères B... sont en fuite; on ignore l'endroit de leur refuge.

Chronique colombophile. — Voici les résultats du concours de St-Just, organisé par l'*Association colombophile roubaisienne*, et donné dimanche au siège de la Société, *le Pigeon du Congo*, établie chez M. J. Devys, rue Neuve, 35.— 121 pigeons lâchés le 12 juin, à 6 heures 20, par J. Dedoncker, convoyeur.

1er prix, L. Dupont, 8.37 p ; 2e. J. Delannoy, 8.38 p; 3e, H. Delannoy, 8.38 p ; 4e, J. Delannoy, 8.39 p ; 5e, Steekman, 8.39 p ; 6e, J. Vromdin, 8.39 ; 7e, Labitte, 8.39 ppp ; 8e. Ladame. 8.39 p ; 9e, Mérisson, 8.39 ; 10e Mérisson, 8.39 ; 11e, F. Lepers, 8.40 ; 12e, Debuint, 8.40 ; 13e, L. Toillet, 8.40.

Poules à 2 fr. hors concours : Sadoine, 8.42; E. Laurier, 8.45.

Le régulateur » été remporté à 8 h. 37 40 secondes à M. L. Dupont.

— L'Association colombophile roubaisienne a l'honneur de rappeler à MM. les amateurs son concours général sur Clermont, le 19 juin. 150 fr. prix d'honneur, répartis comme suit : 10 fr. aux 10 premiers et 10 prix de 5 fr. aux 10 suivants : une médaille en argent à la 5e série de 2 pigeons non désignés. La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 50 c. pour frais et convoyage. L'inscription des pigeons se fera au siège de la société : *Au Délégué*, chez M. J. Declercq, rue de Lille, en face de la Croix-Blanche.

Un magnifique cartel sera joué par une poule *facultative* à 25 c.

Vol à Wasquehal. — La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans l'atelier de M. Dekeyser, tailleur et se sont empares d'une machine à coudre. L'atelier de M. Dekeyser étant en dehors de sa maison, les voleurs ont pu accomplir leur larcin sans être entendus. Bien que des objets d'une certaine valeur se trouvassent dans l'atelier, notamment des montres et des ciseaux, on n'a enlevé que la machine à coudre.

La police fait une enquête.

Lannoy. — Mgr Hasley donnera la confirmation à Lannoy et à Toufflers, le 22 juin, et à Hem et Flers le 23.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : l'*Eugénie*, houille, venant de Pont-à-Vendin; la *Bonne mère*, terre plastique, venant de Beuvry; les *Cinq frères*, houille, venant de Meurchin; *Arthur* houille, venant de Beuvry; *Jeune Gustave*, houille, venant de Beuvry; *Occasion*, bois, venant de Dunkerque; *Vianna*, houille, venant de Beuvry; le *Premier*, houille, venant de Beuvry; *Rosama*, bois, venant de Dunkerque; l'*Odoiska*, bois, venant de Dunkerque; l'*Océan*, houille, venant de Beuvry ; *Volonté de Dieu*, bois, venant de Dunkerque; *Ducaté*, poures de sapin venant de Dunkerque; le *Danube*, houille, venant de Beuvry; l'*Idée*, houille, venant de Beuvry; les *Deux frères*, houille, venant de Beuvry.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 59me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes. Le réclamer au bureau du journal ou aux vendeurs.

TOURCOING

Emprunt de 2,250,000 fr. pour l'installation de l'usine à gaz. — 6e tirage :

N°	2774	1895	2699	2730	1245	2595
560	2351	608	4581	2764	830	1987
1057	2002	562	3858	2659	3224	4086
3775	2622	1072	4779	2917	3167	3933
2440	260	365	4800	2612	3842	371
801	3819	3420	239	405	3323	1064
114	957	1701	539	444	3966	2213
2655	3618	2723	3130	691	314	4342
3582	15	1317	3031	1823	4167	85
3553.						

Toutes ces obligations sont remboursabses au pair.

La cérémonie de la consécration de l'église de N.-D. de Lourdes, aura lieu le dimanche 10 juillet prochain : elle sera présidé par Mgr l'Archevêque de Cambrai.

Un accident s'est produit hier matin dans une usine en construction rue de la Blanche-Porte. Louis Bonnet, ouvrier plafonneur au service de M. Duhayon, a reçu un sapin sur la tête en dénoncant un échaffaudage. Après avoir reçu, dans une maison voisine, les soins de M. le docteur Dron, le blessé a été transporté à son domicile rue des Poutrains.

Les auteurs de l'attentat aux mœurs, relaté dans notre numéro d'hier, sont connus. Ce sont les nommés Desmettre, journalier au service de forains, Jules Omez, tisserand, Gyselinck et un jeune homme de 19 ans, qui semble avoir été entraîné par les autres. Gyselinck est marié, les autres sont célibataires. A part Jules Omez, qui devait être arrêté hier soir, ces individus sont incarcérés.

Une confrontation a eu lieu à l'Hôtel-Dieu entre les inculpés et la fille Eudoxie Roman. Celle-ci persiste dans ses déclarations premières.

L'instruction de cette affaire ne sera terminée que demain.

Une escroquerie a été commise par un sieur Charles Florin qui a essayé de payer ses consommations dans un estaminet, en présentant un billet de la loterie des Beaux-Arts. La cabaretière, qui est illettrée, s'est aperçue de la supercherie assez à temps pour rentrer en possession de l'argent qu'elle avait remis. Ce Florin a, paraît-il, de tristes antécédents, il ne vit que d'expédients depuis longtemps déjà.

Linselles. — *Carrousel.* — La société hippique de cette commune organise, pour le dimanche 7 août, un grand carrousel au profit des pauvres.

Eu égard à l'importance des prix qui seront offerts aux cavaliers, le carrousel promet d'être brillant.

LILLE

Le legs Brasseur.— Un de nos confrères qui a l'avantage d'être dans la confidence de la mairie annonce que toutes les formalités légales concernant la succession Brasseur, sont remplies.

La ville de Lille vient d'être autorisée par le gouvernement allemand d'entrer en possession du legs important qui lui a été attribué par M. Antoine Brasseur décédé à Cologne

Chronique du travail. — Le bruit a couru que les ouvriers employés aux travaux de la rectification de la Deûle au Petit-Paradis s'étaient *mis en grève* mercredi matin.

Le fait est inexact. Soixante des ouvriers terrassiers qui se trouvaient insuffisamment rétribues ont réclamé leur livret, mais les autres ouvriers n'ont nullement quitté le travail.

Arrestations importantes. — Les agents Lecomte et Porchez, de Canteleu, ont arrêté cinq individus : Pierre Cloribus, tailleur d'habits ; Edouard Hullo, teinturier ; Gustave Despallier, journalier ; Emile Asserviller, maçon, et Gustave Favre, journalier, qui, lundi, ont grièvement blessé — parce qu'il leur refusait des consommations — qu'ils n'avaient du reste pas le sou pour régler — le sieur Van Homeldonck, cabaretier à l'enseigne du Soleil-Levant, à Lomme-Canteleu, chez qui ils ont également brisé vitres, verres et billard.

Les mêmes gredins sont en outre prévenus de blessures graves au sieur Delbaye, journalier, qui avait voulu prendre la défense du cabaretier Van Homeldonck, et de coups à Mlle Mathilde Leroy, cabaretier à la *Tonne d'or*, et à M. Henri Cornu, mécanicien, qui, aux cris poussés par Mlle Leroy, était accouru au secours de cette dernière. Dans cette affaire, l'inculpé Asserviller est principalement mis en cause. Les prévenus ont été envoyés au parquet, ils passeront prochainement en police correctionnelle.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 14 juin 1887

Présidence de M. MAHIEU, juge

Question de transport

Le tribunal a aujourd'hui à connaître de deux procès qui ont trait à des avaries sur marchandises transportées pour lesquelles les destinataires mettent en cause les transporteurs et les intermédiaires.

Ces deux affaires ne manquent pas d'intérêt au point de vue de la pratique habituelle des affaires.

Le premier litige a pour objet des balles de laines expédiées de Londres à MM. Vve B... et fils et reconnues avariées à leur arrivée à la gare d'Anor.

Des experts, nommés par le juge-de-paix du canton de Trélon, à la requête du chef de gare, ont reconnu que la marchandise était avariée d'eau de mer et que la dépréciation s'élevait à 640 francs.

C'est cette somme que MM. Victor B... et fils réclament à la compagnie du chemin de fer du Nord ou, à son défaut, à MM. G... frères, commissionnaires de transports chargés de l'expédition de ces laines.

Ils se basent sur le principe de la responsabilité encourue, en cas d'avaries, par les compagnies de transport, à moins de stipulation contraire ou de force majeure.

Suivant les demandeurs, la compagnie du chemin de fer du Nord ne peut pas arguer de l'avarie d'eau de mer puisqu'elle a reçu les marchandises sans protestation. Quant à MM. G... frères, ils sont mal fondés à se prévaloir de ce que l'expertise ait été pratiquée en dehors d'eux, parce qu'en matière de transport, cette expertise lie les précédents transporteurs sans qu'il soit nécessaire que toutes les parties y soient présentées.

MM. G... frères prétendent que la réclamation manque de base juridique, que, dans l'espèce, ils n'ont pas été transporteurs, mais simplement expéditeurs, que, dans ces conditions, les principes de droit commun doivent leur être appliqués, que, par suite, l'expertise, n'ayant pas été contradictoire, ne leur est pas opposable, qu'en tous cas l'avarie provenant d'eau de mer ne peut leur incomber puisque leurs tarifs ne comportent pas l'assurance maritime restée à la charge du destinataire. Reconventionnellement MM. G... frères réclament le prix du transport de ces balles.

La Compagnie du chemin de fer du Nord dit, de son côté, qu'elle a suivi les prescriptions de l'article 106 du code de commerce, que l'avarie constatée, provenant d'une cause antérieure à la remise des balles, ne lui est pas imputable à faute, qu'elle ne doit pas en repondre. Au subsidiaire elle demande à être garantie par MM. G... frères, de toute condamnation éventuelle.

Dans la seconde affaire il s'agit d'une machine arrivée à destination en mauvais état.

M. A. P.... industriel, actionne un constructeur d'Alsace M. G., le camionneur M. I. F., et la compagnie du chemin de fer du Nord en paiement de la valeur d'un tambour de carde qui lui est parvenu brisé ; il réclame en outre des dommages-intérêts pour un chômage partiel de son usine résultant de ce fait, indemnité qu'il chiffre par 40 fr. par jour.

Il expose au tribunal que la machine en question, renfermée dans un cylindre en bois, a été amenée à son usine sur un camion de M. I. F..., et qu'elle a été déchargée en présence du domestique de M. I. F... et d'un monteur de la maison G...

Après déballage il a été constaté que le tambour était fendu sur une longueur de 72 centimètres. Des réserves ont été immédiatement faites par lettre à M. G.... à M. I. F... et à la compagnie du chemin de fer du Nord, puis, conformément à l'article 106 du code de commerce, requête était présentée à M. le président de ce tribunal à l'effet de nommer des experts. Ceux-ci ont reconnu que le bris avait été amené par un choc violent, sans pouvoir préciser à quel moment ce choc s'était produit.

M. A. P... ajoute que l'accident n'est pas survenu dans son usine et, très subsidiairement, il sollicite une enquête.

Répondant aux conclusions prises par M. I. F... il dit que celui-ci ne peut arguer d'un titre de mandataire de la compagnie du chemin de fer parce que, comme voiturier, il est soumis aux responsabilités qui résultent de l'article 101 du code de commerce : que même, s'il était mandataire de la Compagnie du Nord, il ne pourrait échapper à la responsabilité de ses fautes personnelles, art. 1382 c. civil; que M. I. F... invoque à tort la tardivité de la réclamation basée sur une réception définitive et le paiement de la lettre de voiture, qu'en effet, le mot réception de l'art. 105 du code de commerce doit s'entendre d'un acte formel, d'où résulterait la présomption que le destinataire a reconnu le bon état de la marchandise, que la jurisprudence l'a ainsi décidé, que, dans l'espèce, des réserves ont été posées sitôt la constatation de l'avarie, dans un délai de réception très bref, que le paiement a été fait le lendemain sous le bénéfice de ces réserves, et qu'enfin la preuve n'est pas à sa charge, qu'il appartient au contraire à M. I. F... d'établir que la faute ne lui incombe pas. (art. 98 c. de commerce).

En ce qui concerne la compagnie du Nord, soutient encore M. A. P..., sa responsabilité n'est pas éteinte car le contrat de transport se continue jusqu'à l'extrême destination et elle ne peut objecter qu'elle n'a pas été appelée à l'expertise puisqu'il est de jurisprudence que, si un des transporteurs se présente à l'expertise, celle-ci est valable pour les autres.

Enfin devant M. G...., M. A. P... prétend qu'il a rempli ses obligations et qu'il a conservé tous ses droits : si donc les transporteurs établissent que la casse n'est pas leur fait, M. G... en sera responsable.

M. G. répond que la marchandise, voyageant aux risques et péril de l'acheteur, était devenue la propriété de M. A. P. qui en était responsable; qu'une action serait seule utilement intentée contre lui par les transporteurs si ceux-ci pouvaient établir que le colis n'était pas en bon état lors de la remise, et que le récépissé délivré sous réserve par ces transporteurs constitue, au contraire, une présomption en faveur du bon état de cette marchandise.

M. I. F... oppose, à la demande, trois fins de non recevoir. 1° Absence de contrat entre M. A. P... et lui, il a agi comme mandataire de la Cie du chemin de fer; 2° déchéance résultant de la réception de la marchandise qui, dans l'espèce, a été déballée chez M. A. P... et du paiement de la lettre de voiture ; 3° responsabilité incombant, suivant la jurisprudence, au transporteur originaire, puisque l'avarie n'était pas apparente. Très subsidiairement, il appelle la Cie du Nord en garantie.

La compagnie du chemin de fer du Nord repousse toutes les prétentions. MM. I. F... dit-elle, n'est pas l'agent de la compagnie mais le mandataire de M. A. P... il a pris livraison de la marchandise qui est sortie de la gare sans qu'on ait fait de réserve ; le paiement du prix de transport a été effectué au moment de la livraison ; c'est donc une fin de non-recevoir absolue, appuyée par l'article 105 du code de commerce, qui s'applique même, suivant la jurisprudence, quand l'avance est ultérieure et ne peut être reconnue qu'après déballage.

Le tribunal a mis ces affaires en délibéré.

VERAX.

NORD

Société protectrice des animaux. — A la suite d'un rapport de M. le directeur de l'enseignement primaire du Nord et sur ses propositions, la Société protectrice des animaux à Paris vient de décerner une série de récompenses aux élèves des écoles de notre département. Nous relevons les suivantes :

Deux mentions honorables ont été accordées à Georges Bauduin, élève de l'école de Saint-Amand, — à Denis Brouillard, de Bruai, — à Edmond Delhaye, de Maing, — à Paul Lécolier, de Château-l'Abbaye, — à Léon Senez, d'Ecaupont,— à Louis Montigny, de Bouchain.

Sport. — Voici le programme des grandes régates internationales offertes par le *Sport nautique de Douai* (en face du garage de la Société), le dimanche 10 juillet 1887, à deux heures et demie précises. Six courses. Deux juniors, 1er prix, 75 francs; 2e, 30 fr. Deux seniors, 1er prix, 100 fr.; 2e, 50 fr. Quatre juniors, 1er prix, 200 fr.; 2e, 50 fr. Quatre seniors, 1er prix, 400 fr.; 2e, 100 fr. Course à un rameur (senior ou junior), construction libre (le 2e prix réservé au 1er junior arrivant), 1er prix, 75 fr. et objet d'art; 2e, 30 fr.; 3e, 30 fr. Périssoires, 1er prix, 50 fr.; 2e, 20 fr.

Baisieux. — La gendarmerie de Lannoy vient d'ouvrir une enquête, relativement à un vol commis chez M. Jean Lefebvre, marchand d'engrais à Baisieux.

M. et Mme Lefebvre revenaient l'autre soir lorsqu'ils aperçurent, à travers les lames des persiennes, de la lumière au rez-de-chaussée de leur habitation. Ils entrèrent, et, entendant grincer une porte, du côté du jardin, ils se dirigèrent vers l'endroit d'où venait le bruit. En les apercevant, un individu prit sa course à travers champs.

Cet individu, qui était en train, quand M. et Mme Lefebvre rentrèrent, de s'emparer de bouteilles de vin, est activement recherché.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le duc d'Edimbourg et le prince Georges, fils aîné du prince de Galles, venant directement de Marseille, se sont embaqués pour Douvres sur l'*Invicta*.

Le grand-duc Serge de Russie, venant de Paris, s'est embarqué sur le *Maid of Kent*.

Demain, le roi de Grèce, venant de Paris, rencontrera à la gare maritime de Calais son père le roi de Danemarck qui vient de Copenhague.

Après le déjeuner, les deux souverains s'embarqueront sur l'*Invicta*.

La rage. — Un cabaretier de Clairmarais (Pas-de-Calais), nommé Belval, et son fils, qui ont été tous deux mordus par un chien enragé, sont partis à Paris, pour recevoir, à l'Institut Pasteur, le traitement contre la rage.

BELGIQUE

A la Chambre. — La séance de mercredi a contrasté par son calme complet avec la séance de mardi. Après la tempête, le zéphir; après le « boucan » le *dolce far niente*!

La Chambre comptait mardi 128 membres. C'était un excès de zèle.

Mercredi, c'est à peine si une quarantaine de membres se trouvaient dans l'hémicycle parlementaire. *Rari nantes...*

La Chambre décidait, d'après son ordre du jour, voter sur une proposition faite incidemment hier par M. Beernaert et tendant à nommer une commission d'enquête chargée de rechercher l'origine des lacunes constatées dans les archives du département de la guerre, lacunes qui ont fort embarrassé hier M. Frère-Orban.

M. le président ayant proposé d'attendre avant de se prononcer que le compte-rendu des *Annales parlementaires* ait paru, cette proposition a été acceptée par M. Beernaert après un échange d'observations avec M. *Pirmez* — qui paraît peu soucieux de voir cette enquête menée à fond.

Cet incident clos, M. Beernaert a pris la parole pour faire une motion d'ordre qui n'est pas sans importance.

Il s'agit, en effet, de la proposition d'Outremont relative au service personnel inscrite à l'ordre du jour de la Chambre immédiatement après le concordat préventif.

M. Beernaert a demandé l'ajournement de cet objet jusqu'après la discussion des projets de loi d'intérêt social dont la Chambre est actuellement saisie, à savoir :

1° Le projet de loi relatif à l'insaisissabilité des salaires d'ouvriers ;

2° Le projet réprimant l'ivresse publique ;

3° Le projet relatif au mariage (proposition de M. Woeste) ;

4° Le projet règlementant le paiement des salaires.

La proposition de M. Beernaert a été adoptée sans discussion ni opposition.

Evregnehies. — Dans la nuit de mercredi à Jeudi, un incendie a consumé entièrement la ferme de M. J.-B. Debruyère, à Evregnehies. Chevaux, vaches, porcs, instruments aratoires, chariot, tout a été brûlé. La cause est inconnue.

Les grèves en Belgique. — La grève que l'on croyait terminée a repris hier à Cuesmes.

Plus de la moitie des houilleurs manquaient aujourd'hui aux trains du matin pour les puits du Levant-Flénu.

Les ouvriers ont cessé le travail à cause du refus des patrons de reprendre les ouvriers qui ont comparu devant le tribunal correctionnel à la suite des dernières grèves.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 juin.* — Mélanie Maes, rue de Flandre, 146. — Germaine Delys, Grande-Rue, 160. — Marie Lagae, rue des Anges, 62. — Eugénie Demoerloose, rue de la Perche, cour Cornil, 9. — Henri Destombe, rue Neuve, 21. — Théophile Cocquet, rue de Condé, 20. — Félix Laureyns, rue Cormelle 7. — Jeanne Preux, rue du Tilleul, 29. — *Mariages du 15 juin.* — Paul Desrousseaux, 23 ans, sans profession, et Marie Delannoy, 23 ans, sans profession, à Roubaix — Adolphe Duvillier, 22 ans, sans profession, à Mouveaux, et Eugénie Wangermée, 23 ans, sans profession, rue de l'Hommelet, 116. — *Déclarations de décès du 15 juin.* — Denis Deschamps, 65 ans, tisserand, rue de la Perche, fort Sloen, 6 — Augustin Janssens, 11 mois, rue de l'Epeule, cour Vandeputte, 2. — Valentine Declercq, 8 mois, rue de Bethune, maisons Gérardi. — Clémence Thorel, 25 jours, Grande-Rue, 114. — Virginie Mercier, 67 ans, Hôtel-Dieu. — Auguste Nottebaert, 65 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Thieuw, présenté sans vie, rue de Lille, 185. — Blanche Vierlinck, 7 mois, rue de Tourcoing, cour Filipo, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 15 juin.* Marguerite Vermeulen, rue de l'Amidonnerie. — Hélène Lacheem, chemin du Mont-à-Leux. — Alice Duthoit, rue de la Blanche-Porte. — Marie Vanooteghem, au Blanc-Seau. — Arthur Demoor, au Grand-Plaisir. — Léon Verhagne, rue de la Latte. — Paul Wostyn, rue de la Croix-Blanche.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 7 au 12 juin.* — Laure Couvreur, Le Blanc-Four. — Angèle Botterman, rue de la Latte. — *Mariage.* — Isidore Picavet, 28 ans, cultivateur de Quesnoy-sur-Deûle, et Marie Catteau, 24 ans, cultivatrice de Roncq. — *Déclarations de décès du 7 au 12 juin.* — Jules Destabele, 1 mois, Le Faubourg.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DELOBELLE qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de *Dame Rosalie DELOBELLE*, veuve de M. Charles DUPONT, décédée à Roubaix, le 14 juin 1887, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 16, à 6 heures. — L'assemblée a la maison mortuaire, rue de l'Alma, 222.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 20 juin 1887, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Mademoiselle Adèle CAPLETTE, décédée à Croix, le 17 mai 1886, dans sa 24e année, administrée des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les Membres de l'Œuvre du Denier des Ecoles Libres feront célébrer une messe, le samedi 18 juin, à 7 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'ame de Monsieur Jules-Alfred FRAIGNAC, membre de l'Œuvre du Denier, décédé à Roubaix, le 13 juin 1887, dans sa 20e année, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX.—AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

L'homme aux rats. — Arrestation d'un centenaire. — On lit dans le *Matin* :

Un grand nombre de Parisiens n'ont certainement pas perdu le souvenir de « l'homme aux rats », ce vieillard à la tête de Jupiter olympien, qui, pendant plus de 40 ans, fit la joie des enfants et des badauds en exhibant sur les places publiques, et principalement sur la place Vauban, derrière l'hôtel des Invalides, des rats blancs apprivoisés auxquels il faisait executer des exercices acrobatiques qui obtenaient toujours un vif succès.

Les rongeurs familliers grimpaient après des baguettes, sautaient des obstacles sur un geste du bonhomme et s'adaient de sa barbe de fleuve pour arriver jusqu'à sa bouche, où il se trouvait toujours quelques friandises à grignoter.

Emerveillé par ces exercices de haute voltige, le public laissait tomber des sous dans l'escarcelle de « l'homme aux rats » qui n'avait pas d'autres moyens d'existence.

Mais un à un, jusqu'au dernier, les rongeurs moururent. Le vieillard ne se sentit plus la patience ou le courage d'en apprivoiser d'autres, et, dès lors, se trouva dénué de toute espèce de ressources.

Pour vivre, il se fit modèle. Nombre de tableaux où trônent dans les nuages des Jupiters tonitruants, nombre de toiles de peintres connus représentant le vieux Caron conduisant aux enfers les âmes des morts, ont été inspirés par la tête véritablement olympienne de « l'homme aux rats ».

Mais entre ses séances de pose, Pierre Drouin, c'est le nom du bonhomme, avait contracté l'habitude délictueuse de se livrer à la mendicité sur la voie publique.

Quinze fois il fut arrêté en flagrant délit et quinze fois remis en liberté par considération pour son grand âge.

Pierre Drouin est né dans un petit village du département de l'Aisne le 8 mai 1787, ainsi qu'en témoignent un acte de naissance et différents papiers de famille parfaitement réguliers. Le bonhomme est donc plus que centenaire. Ce siècle qui pèse sur la vénérable tête de Pierre Drouin ne l'a pas empêché, hier matin, d'être mis pour la seizième fois en état d'arrestation.

L'ancien « homme aux rats », malgré plusieurs observations des agents, s'étant obstiné à se tenir aux abords de l'église de la Madeleine pour y solliciter la charité des passants, a été conduit au commissariat de police de M. Cazeneuve. Ce magistrat, pour se conformer aux réglements, s'est vue dans la nécessité de l'envoyer au Dépôt.

On lit dans l'*Eclaireur* de Rennes :

Nous signalions dernièrement la conduite héroïque de M. le curé de Lesche, M. l'abbé Brissaud, au milieu de l'épidémie de variole qui règne à Beaurières.

Voici un nouveau fait qui mérite d'être signalé. Il s'agit de M. le curé de Beaumont: Par sa proximité avec Beaurières, la commune de Beaumont se ressent du terrible fléau.

Ces jours derniers, un ouvrier du chemin de fer de l'entreprise de M. Soubigou était atteint de la terrible maladie dont nous parlons. Une chambre spéciale lui était réservée, personne n'a osé se présenter pour l'y amener.

M. le curé de Beaumont appelé, n'écoutant que son dévouement, n'a pas hésité à se rendre près du malade, et en quelques instants, la malade a été transporté dans l'appartement indiqué.

Mais ce n'est pas tout. Le malade, quelques jours après, succombait aux affreuses atteintes de la variole noire. Son cadavre, dont la décomposition était rapide, répandait une odeur atroce.

Personne ne voulait se charger d'ensevelir ce malheureux. Seul M. le curé de Beaumont s'acquitta de cette affreuse besogne ; puis, accompagné de deux hommes de bonne volonté, il conduisit le défunt à sa dernière demeure.

Une terrible aventure, c'est celle qui vient d'arriver à Christine M'Ivor, une femme habitant Lockbroum, en Ecosse. Elle se rendait, il y a quelques jours, à Kinlochewe, lorsque tout à coup elle trébucha au bord d'un des nombreux précipices qui bordent le Loche-Maree et tomba d'une hauteur considérable dans un désarbres qui croissent sur les rochers.

La pauvre femme, restée suspendue à quelques mètres au-dessus des eaux, s'accrocha avec l'énergie du désespoir aux branches qui avaient arrêté sa chute. Elle n'aurait pu se laisser choir qu'avec la certitude de trouver la mort dans les flots qui battaient le roc; et il lui était de toute impossibilité de remonter. Pour comble de malheur, elle s'était cassé la jambe droite au-dessous du genou, et elle était trop éloignée de toute habitation pour espérer de pouvoir faire entendre ses cris. A peu de distance le rocher offrait une légère saillie, tout ce qu'elle put faire fut de s'y trainer en faisant des efforts inouïs et en exposant vingt fois sa vie.

C'est sur cette pierre, d'où elle serait sûrement tombée à la mer, si elle s'était endormie, que la malheureuse passa trois jours et deux nuits, c'est-à-dire du samedi au lundi, sans avoir autre chose pour calmer sa fièvre ardente que des gouttes de pluie qu'elle recueillait dans son soulier. Lundi après-midi, elle aperçut dans le lointain une barque montee par quelques pêcheurs et réussit, en agitant son mouchoir, à attirer leur attention. Elle fut alors heureusement tirée de sa périlleuse situation et transportée à Allapool ou elle put enfin recevoir les soins que réclamait son état.

CHOSES & AUTRES

Un souvenir d'Hermann :

Il se trouvait un soir à Montévideo, chez le gouverneur; il y avait là trois chefs patagons.

Hermann résolut de les mystifier; il commença par tirer de la bouche de l'un d'eux une orange; puis des cheveux d'un autre, il fit sortir une série de piastres, et enfin, il extirpa du nez du troisième un rat vivant.

Les Patagons étaient épouvantés; ils s'enfuirent en courant et Hermann recevait les éloges des assistants, quand il poussa un *cri*.

Sa montre, un magnifique chronomètre avait disparu en compagnie de sa chaîne.

C'était le Patagon au rat qui avait substitué l'oignon de l'adroit prestidigitateur.

* * *

Un explorateur hardi est interrompu au moment où il visite la poche d'une dame dans un bureau d'omnibus.

Sans opposer une résistance inutile, il se contente de toiser le représentant de l'autorité, en lui lançant cette parole vengeresse :

— Vil séide du pouvoir !

* * *

Les concierges.

Un locataire tombe par la fenêtre et se brise sur le pavé de la cour en produisant une épouvantable bouillie.

Alors, la concierge, à son mari :

— Regarde donc, Eusèbe, toi qui avais si bien nettoyé la cour, ce matin !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Un impôt sur les pianos

Paris, 16 juin. — Plusieurs députés se proposent de saisir la Chambre d'un projet d'impôt sur les pianos.

Pèlerins belges à Rouen

Rouen, 16 juin. — Un millier de Belges sont arrivés, hier matin, dans notre ville. Ils se rendaient en pèlerinage à Notre-Dame-de-Bon-Secours. Ils ont, au retour, visité les monuments de la ville.

Les passants étaient intrigués par ces longues files d'individus portant à la boutonnière un insigne aux couleurs belges.

Le Kronprinz en Angleterre

Londres, 16 juin. — Le prince impérial d'Allemagne et la princesse impériale sont arrivés ce matin à Londres. Ils sont descendus dans un hôtel du Norwood, faubourg de Londres, près du palais de cristal.

Le docteur Mackenzie, qui les a accompagnés jusqu'à Norwood a examiné de nouveau la gorge du prince impérial : l'excroissance n'a pas augmenté depuis la dernière opération et la gorge ne présente aucun symptôme de congestion.

Le roi de Grèce à Paris

Paris, 15 juin. — Le roi de Grèce est allé se présenter hier matin son fils aîné, le duc de Sparte, au président de la République.

L'entrevue a été très cordiale et très courte d'ailleurs. M. Grévy a déclaré qu'il serait très flatté de voir le prince héritier suivre, comme il le désirait, les cours de l'Ecole de guerre et que le général Ferron serait heureux de donner toutes les autorisations nécessaire en pareil cas.

Le roi Georges a reçu dans l'après-midi de nombreuses visites à l'hôtel Bristol.

A deux heures et demie, M. Grévy a été reçu par le Roi qui a terminé la soirée au Palais-Royal où deux avant-scènes avaient été retenues sur sa demande,

Georges Ier a honoré ainsi de sa présence la clôture de ce pauvre Palais-Royal, si malmené par la commission des théâtres.

Lot trois fois réclamé

Vienne, 16 juin. — Une affaire très mystérieuse met en ce moment les polices viennoise et hongroise en mouvement.

Il s'agit du gros lot de deux cent mille florins de la loterie hongroise tirée le 1er de ce mois.

Deux personnes appartenant à de bonnes familles, se sont fait escompter ce lot le même jour, l'une à Vienne, l'autre à Pesth, tandis qu'une troisième, domestique à Temeswar, prétend être le vrai possesseur du billet qui lui a été escamoté par ruse.

Les projets des dynamitards en Angleterre

Londres, 16 juin. — Le *Central News* assure que certains renseignements reçus par la police de Londres ne laissent subsister aucun doute sur l'intention des dynamitards de commettre un ou plusieurs attentats pendant la semaine du jubilé.

La police cependant connait tous les détails du complot et les noms de ceux qui doivent y participer et elle espère arriver à faire avorter leurs plans.

Elle a reçu presque journellement des informations concernant les chefs du complot à l'extérieur et leurs complices à l'intérieur.

Tous les ports de l'Angleterre sont, en conséquence, surveillés, afin d'empêcher le débarquement d'aucun individu suspect.

Un naufrage

Moscou, 16 juin. — Le vapeur *Kostroma*, de la flotte volontaire russe, ayant à bord cinq cents exilés, s'est perdu près de Wladiwostok, dans l'Océan Pacifique.

Une partie seulement des prisonniers a été sauvée par les steamers *Jarosloff*, *Wladistok* et *Nayesdnik*.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

CONCOURS HEBDOMADAIRE

ÉNIGME

Je suis dans les champs, à la ville,
A la ferme et dans le palais ;
Mes sujets, d'allure tranquille,
Ne commettent pas de forfaits ;
Dans les bals je suis à la mode,
Quoique démodée, et pourtant
Je suis une chose commode
Pour le repos d'un grand parent.

CHARADE

Prends le quart d'un bon hérétique
Et le tiers du gros Barnabé,
Unis-les par un procédé
Tiré du rit cabalistique,
Et soudain, spectacle enchanteur,
De la mythologie antique
Tu pourras admirer, lecteur,
L'image la plus poétique.

LOGOGRIPHE

Entier, je suis une saison :
Ami lecteur, si de mon nom
Une seule lettre est ôtée,
Je ne suis plus qu'une journée.

Les lecteurs et lectrices qui trouveront les solutions, peuvent les adresser à M. le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX, *en ajoutant, sur l'enveloppe, la mention :* SOLUTIONS.

SOLUTIONS

Voici les solutions du concours du JOURNAL DE ROUBAIX *du 12 juin :*

VERS A TERMINER. — Perruquiers, Ressemblance, Métiers, Différence, Eux, Bête, Cheveux, Tête.

ENIGME. — Etoile.

CHARADE. — Panthéon.

LOGOGRIPHE. — Soleil, Sol, Sel, Sole, Soie, Os, Sol, Si, Lis, Loi, Ile.

Ont trouvé les solutions :

Fleur de mai. — S. Pérance. — Le liséré noir de Mary. — Malborough. — Un mousconnois et deux Luingnais. — Héliotrope de la rue du Collège. — Tête de nègre. — Epinards sauvages. — Toujours le volontaire tourquennois du 36e. — Fleurette d'août. — Un pulvérisateur. H. V. et J. C. de Croix. — Euréka Mouscron. — Un roubaisien-tourquennois. — V. D. — Barlet, Larbet, Talbre, en un mot, Albert. — Moi. Un habitué de l'Hempempont. — Le lorgnon de la rue des Arts. — Lady Scrète. — N-i-n-i c'est...

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelle Collection de Livres historiques illustrés, in-8°, de 190 à 200 pages encadrés de rouge. Prix du volume broché : 2 francs. — Desclée De Brouwer et Cie, éditeurs, rue Royale, 26, Lille.

Viennent de paraitre de cette collection : *Charlemagne dans l'histoire et dans la légende*, par G